

**PROCES VERBAL de la séance du Conseil Municipal
du MARDI 18 SEPTEMBRE 2018 à 20 H**

Sur convocation en date du 11 septembre 2018 régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce mardi 18 septembre 2018 à 20 heures à la salle du conseil municipal, pour traiter l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour de la séance :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 3 juillet 2018
- Compte rendu de décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal (article L2122-22)
- Convention de partenariat dans le cadre du projet de candidature au label national « Pays d'Art et d'Histoire »
- Nouvelle convention FREDONCA avec la Région Grand Est
- Avenant au contrat de prestation de restauration scolaire API
- Fixation d'un tarif « repas adulte » livré par notre prestataire API
- Acquisition d'un photocopieur pour l'école élémentaire
- Décision Modificative n°1 : Annulation et remplacement de la délibération n° 2018.41
- Décision Modificative n°2 : virement de crédit
- Informations et questions diverses

PRESENTS : Barbara NAVEAU, Antoine CHIQUET, Maryline LAFOREST, Dominique CHAUDRÉ, Jean-Louis BRIZARD, Roger PIERRON, Christiane BOUTHORS, Bernard ROUSSEAU, Anne LASSALLE, François LOURDELET, Patrice VELTZ, Michel TELLIER, Corinne ATHANASE.

ABSENTS ayant donné POUVOIRS : Marie-Christine ANDRY à Bernard ROUSSEAU, Béatrice VAUTRAIN à Maryline LAFOREST, Marie PANIGAI à Barbara NAVEAU, Odile CUGNART à Antoine CHIQUET et Benoît BERNARD à François LOURDELET.

ABSENTS EXCUSÉS : /

ABSENTS NON EXCUSÉS : /

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Christiane BOUTHORS a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h et constate que le quorum est atteint avec 13 Conseillers Municipaux présents sur 18 en exercice.

Les Conseillers Municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

Approbation du PV de la séance du 3 Juillet 2018

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 Juillet 2018, Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le PV n'appelle pas de remarques de la part des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'approuver le procès-verbal qui est contresigné par l'ensemble des membres présents à cette séance.*

DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal.

DECISION N°17 : Achat d'un mégaphone

Mme le Maire rappelle qu'il avait été prévu au BP l'achat d'un mégaphone auprès de la société NTC pour un montant de 359,90 € HT soit 431,88 € TTC. Celui-ci sera utilisé lors de manifestations et /ou aléas climatiques. Le bon de commande a été signé le 5 juillet 2018.

DECISION N°18 : Achat d'un chauffe-eau

Mme le Maire informe le conseil qu'il a été nécessaire de faire installer un chauffe-eau dans le local ménage des sanitaires garçons de la cour de l'école élémentaire pour faciliter l'entretien des locaux par les agents municipaux. Le bon de commande a été signé le 26 Juillet 2018 auprès de la société AD CONFORT pour un montant de 274,09 € HT soit 328,91 € TTC.

DECISION N°19 : Achat de chaises

Mme le Maire rappelle qu'il avait été prévu au BP l'achat de chaises pour « la maternelle grande section ». Le bon de commande établi par l'équipe enseignante de l'école maternelle a été signé par Mme le Maire le 13 juin 2018 auprès de la société BOURRELIER pour un montant de 679,00 € HT soit 814,80 € TTC et les chaises ont été livrées le 13 juillet 2018.

DECISION N°20 : Achat de tableaux

Mme le Maire rappelle qu'il avait été prévu au BP l'achat de 3 tableaux pour les classes de l'école élémentaire. Le bon de commande auprès de la société UGAP a été signé le 20 juillet 2018 pour un montant de 1366,81 € HT soit 1640,16 € TTC. Les tableaux ont été livrés le 24 août 2018 et installés par les agents communaux dans les classes avant la rentrée scolaire du lundi 03 septembre 2018.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé du dossier entendu,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal D.2014.18 en date du 28 mars 2014 donnant délégation d'attributions à Madame le Maire,

PREND ACTE des décisions prises par Madame le Maire.

DELIBERATIONS

D.2018.42 : Convention de partenariat dans le cadre du projet de candidature au label national « Pays d'Art et d'Histoire »

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération D.2015.74 du conseil municipal du 13 octobre 2015, nous nous sommes engagés dans le projet de candidature au label national « Pays d'Art et d'Histoire », avec pour référent Monsieur Henri DORIGNY.

Le Comité de Pilotage de la Ville d'EPERNAY, en date du 28 mars 2018, a présenté une convention de partenariat qui aborde entre autres, la question du périmètre, la future structure porteuse, la gouvernance et le financement du projet.

Madame le Maire présente ladite convention.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur les termes de cette convention avant la fin du mois de septembre 2018. L'ensemble des communes pourrait ainsi se prononcer avant la fin de l'année 2018 et signer collectivement la convention de partenariat Pays d'Art et d'Histoire afin d'ancrer notre engagement commun dans ce projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *de valider les termes de la convention,*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de partenariat dans le cadre du projet de candidature au label national « Pays d'Art et d'Histoire ».*

D.2018.43 : Nouvelle convention avec la Région Grand Est pour remplacer la convention FREDONCA

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commune, dans le cadre de son Agenda 21, a adhéré par délibération D.2012.23 du 17 avril 2012, au niveau 1 de la Charte proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Champagne – Ardenne, FREDONCA, puis au niveau 2 par délibération D.2016.64 du 8 novembre 2016.

Lors de la réunion du 7 juillet 2018 avec l'interlocutrice FREDONCA portant sur le bilan des actions menées dans notre commune, il s'avèrerait nécessaire de signer une nouvelle charte tenant compte du souhait de la Région d'harmoniser les chartes départementales d'accompagnement des collectivités vers le zéro phyto à l'échelle du territoire Grand Est.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- *d'autoriser Mme le Maire à signer la nouvelle charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics et toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

D.2018.44 : Avenant au contrat de prestation de restauration scolaire API

Mme LAFOREST, Adjointe à l'Enfance et aux Affaires scolaires et périscolaires, informe l'assemblée qu'à la rentrée scolaire de septembre 2018, le Directeur de l'école élémentaire l'a interrogée sur la faisabilité pour un enseignant de commander un repas en cantine, repas qui lui serait naturellement refacturé.

Suite à la demande formulée auprès notre prestataire de restauration scolaire en liaison froide « API », il s'avère que la fourniture d'un « repas adulte » en barquette individuelle au tarif unitaire de 4,00 € TTC est possible.

Il conviendrait de ce fait de prévoir la signature de l'avenant ad hoc auprès de notre fournisseur « API ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- *d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant au contrat de prestation de restauration scolaire auprès de notre prestataire, la Société API, incluant la prestation «repas adulte» au prix unitaire de 4,00 € TTC.*

D.2018.45 : Fixation d'un tarif « repas adulte » livré par notre prestataire API

Mme LAFOREST rappelle que le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de prestation de restauration scolaire demandé à la société API, incluant la livraison de « repas adulte » en liaison froide et en barquette individuelle au prix unitaire de 4,00 € TTC. Il conviendrait donc de fixer le tarif du repas à facturer aux enseignants et éventuellement aux agents de la collectivité, extérieurs au service de restauration scolaire qui pourraient être intéressés.

Mme LAFOREST précise également que ces «repas adulte» ne seront ni réchauffés ni consommés dans les locaux de la restauration scolaire, pour ne pas mélanger les flux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- *de fixer un tarif repas adulte à 6 € pour les enseignants et le personnel communal extérieur au service de restauration scolaire.*

D.2018.46 : Acquisition d'un photocopieur pour l'école élémentaire

Madame LAFOREST informe l'assemblée qu'en date du 6 juillet 2018, le contrat de leasing avec la société LIXXBAIL qui nous liait depuis le 1^{er} octobre 2013 pour la location d'un photocopieur noir et blanc à l'école élémentaire n'a pas été renouvelé.

Il convient donc de remplacer ce matériel fourni par la Société Aisne Bureautique, par l'acquisition d'un photocopieur couleur correspondant aux besoins de l'équipe enseignante. Plusieurs devis ont été demandés incluant la maintenance annuelle et trois entreprises ont répondu à notre demande de prestation :

SOCIETE	COPIEUR	PRIX HT	PRIX TTC	Frais installation HT/TTC	Maintenance copie Noir/blanc HT/TTC	Maintenance copie couleur HT/TTC
AISNE BUREAUTIQUE SYSTEMES	KYOCERA TA 2552Ci	2 890,00 €	3 468,00 €	192€ /230,40€	0,0112€ /0,01344€	0,05367€ /0,064404€
KODEN/ BUREAU SERVICE DISTRIBUTION	MX 2630 NEU	2 900,00 €	3 480,00 €	95€ /114€	0,0045€ /0,0054€	0,040€ /0,048€
QUADRIA	RICOH MP C2004EXSP	3 569,73 €	4 283,76 €	18€ /21,60€	Forfait 460€/an /552€	

Après analyse des offres, Madame LAFOREST propose à l'assemblée de retenir l'offre de la société KODEN/BUREAU SERVICE DISTRIBUTION, la mieux disante.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de retenir l'offre de la Société KODEN/BUREAU SERVICE DISTRIBUTION pour un copieur de marque MX 2630 NEU pour un montant de 2 900,00 € HT soit 3 480,00 € TTC, et l'installation pour un coût de 95 € HT, soit 114 € TTC
- ce bien relève de l'investissement, sera inscrit à l'inventaire et amorti sur 5 ans,
- les frais de maintenance seront inscrits en section de fonctionnement.

D.2018.47 : Décision Modificative n°1 : Annulation et remplacement de la délibération n° 2018.41

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une erreur de saisie dans la délibération 2018.41 votée lors de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2018.

En effet, les dépenses auraient dû être imputées sur le compte 022 en section de fonctionnement, alors qu'elles l'ont été sur le 020 en section de fonctionnement.

Il conviendrait donc d'annuler la délibération 2018.41 et de la rectifier comme suit :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder, en section de fonctionnement, à une décision modificative nécessaire pour abonder le compte 673 et le compte 6714 afin :

- d'annuler le titre de recettes n°145 de l'exercice 2015, d'un montant de 468,70 €, correspondant au loyer de Mars 2015 du logement du 1^{er} étage situé 1 Allée de la Fontaine aux Frênes émis deux fois,
- de réduire le titre de recettes n°56 de l'exercice 2017, d'un montant de 170,00 € correspondant à une dette de crèche de janvier 2017, irrécouvrable,
- dans le cadre de la remise du prix du Legs Lina, les enseignants n'ayant pu départager 2 élèves filles, ce sont finalement 3 élèves, 2 filles et un garçon qui ont été récompensés. Il avait été prévu au budget primitif 60 € pour les 2 prix, il conviendrait d'y ajouter 30 € au compte 6714.

Il conviendrait donc de procéder aux virements de crédits suivants :

Dépenses de Fonctionnement			
Compte 022 Dépenses imprévues	- 638,70 € TTC	Compte 673	+ 638,70 € TTC
Compte 022 Dépenses imprévues	- 30,00 € TTC	Compte 6714	+ 30,00 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'annuler la délibération D.2018.41 du 3 juillet 2018
- de remplacer celle-ci par la décision modificative D.2018.47 sur le budget 2018 selon le tableau ci-dessus rectifié, en section de fonctionnement, en prenant sur le chapitre 022 « dépenses imprévues » les sommes nécessaires pour abonder le compte 673 « titres annulés sur exercices antérieurs » et le compte 6714 « bourses et prix ».

D.2018.48 : Décision Modificative n°2 : virement de crédit (FPIC/matériel de bureau et informatique)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, pour permettre le règlement de l'acquisition de divers matériels de bureau et informatique, de procéder à un virement de crédit de 5 040,00 € TTC de la section de fonctionnement à la section d'investissement comme suit :

Recettes d'investissement		Dépenses de fonctionnement	
Chapitre 021	+ 5 040 € TTC	Chapitre 023	+ 5 040 € TTC
Article 2183 Matériel de bureau et informatique	+ 5 040 € TTC	Article 739223 FPIC	- 5 040 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- d'approuver la proposition de Mme le Maire de procéder au virement de crédit pour les montants précisés ci-dessus, pour permettre l'acquisition et l'installation de divers matériels de bureau et informatique,
- d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Informations et questions diverses :

CCGVM

Transports CCGVM :

- Achat d'un car scolaire neuf, comme prévu au BP - CCGVM, par la Régie Transports scolaires.
- Création en cours d'un syndicat mixte pour permettre des extensions des lignes existantes depuis EPERNAY avec l'aide du cabinet d'études ALTRANS. Le 11/09/18 : essais avec bus Mouveo du circuit sur extension de la ligne 3 depuis Epernay.
- Réunion de pré-rentree avec les services de la Région le lundi 27/08/18
- Réunion avec les chauffeurs de la Régie transports le vendredi 31/08/18
- Réunion à Bulléo pour l'organisation des transports piscine avec les écoles élémentaires le mardi 05/09/18

Réunion du Bureau : vendredi 14 septembre sur loi GEMAPI avec le SIHAMM pour la présentation du projet de nouveau périmètre qui sera soumis à délibération lors du prochain conseil communautaire prévu le vendredi 28 septembre à CHAMPILLON.

EAU/ ASSAINISSEMENT : contrôle de la qualité de l'eau potable réalisée le 7 septembre 2018 : conforme aux normes en vigueur.

Commission subvention aux associations CCGVM le 4 juillet

Office de Tourisme Intercommunal (OTI) :

- **Balade contée** du dimanche 21/10/2018 : 10 Juillet et 18 septembre : réunions de préparation.
- **Projet Points de vues** : 12/07/18 : réunion sur le projet du point de vue de DIZY avec Rémi LEFEVRE pour préparer la réunion du 13/07/18 avec le cabinet chargé de l'étude de l'aménagement des 8 points de vue, TRACES TPI.
- **Festival de Musiques en Champagne 19ème édition** : 8 concerts avec animations du 22 Août au 1er septembre.
- **Présentation du rapport de l'OTI d'Hautvillers**

CIAS : 6 juillet : réunion avec Mme la Sous-Préfète pour un bilan de l'offre de soins sur le territoire en lien avec l'ARS.

Parc Naturel de la Montagne de Reims PNR :

- 2 animations grand public : dimanche 22 juillet sur le sentier des loges de vignes à Trépail et dimanche 29 juillet sur le site Natura 2000 des forêts et pelouses des Tournants à Villers-Marmery.
- Réunion GEMAPI le 9 juillet à 14h
- Enquête sur l'alimentation durable et responsable en cours

UNESCO :

- Rapport d'activité 2017
- Charte signalétique ainsi que tarification. La commune doit être à jour de sa cotisation annuelle et signataire de la charte d'engagement Coteaux, Maisons et Caves de Champagne,

les dispositifs implantés dans un environnement qualitatif et un courrier de demande préalable envoyé à la Mission, après instruction de la demande par le Conseil Scientifique et une éventuelle visite sur place, la Mission autorise l'implantation des panneaux/ dispositifs signalétiques.

- Organisation de l'opération Coteaux Propres le samedi 6 octobre 2018

PETR : comité le 12 juillet

SCOTER : Comité syndical le 18 septembre en présence du cabinet ECOVIA. L'enquête publique aura lieu du 24 septembre au 26 octobre 2018.

Villa BISSINGER : AG le 9 juillet

Déchetterie de DIZY : pose partielle d'une nouvelle clôture le 9 juillet

REUNIONS et INFORMATIONS DIVERSES

SIAHMM le 10 juillet (faute de quorum à la réunion du 28 juin)

Commission de sécurité visite périodique pour les Grains d'Argent et le du restaurant scolaire le 24 juillet

Contrôle gaz Restaurant scolaire le 26 juillet

Contrôle installation électrique école maternelle par Veritas le 27 juillet

Réunion avec le Commandement de la Gendarmerie le 7 août :

- projet de vidéo protection sur DIZY, toujours en attente de réunions du CISPD pour coordonner un plan couvrant l'ensemble du territoire.
- accueils de gens du voyage. Pour mémoire, la commune de DIZY est sortie du schéma départemental des aires depuis 2011. Ce sujet devra être évoqué en CCGVM puisque la création d'aires relève de sa compétence.
- suivi des nuisances des motards sur la RD2051. Le Président du Département en réponse à notre courrier, propose la rétrocession de cette route touristique aux communes de CHAMPILLON et de DIZY, ce qui impliquerait par voie de conséquence, une prise en charge des coûts d'entretien qui s'avérerait insupportable pour le budget communal.

Sous-Commission Départementale Accessibilité SCDA pour l'hôtel Restaurant les Grains d'Argent le 23 août et pour la maison paramédicale sise 167 Avenue du Général Leclerc le 13 septembre

Contrôles mensuels ascenseur de la MDA par Champagne Elévation

Plan Local d'Urbanisme PLU : nomination du commissaire enquêteur auprès du Tribunal administratif, l'enquête publique sera lancée par arrêté dès que possible, après prise en compte par le cabinet ROUALET des remarques des personnes publiques associées.

Pays d'Art et d'Histoire PAH : 4 septembre réunion pour communiqué de presse au sujet des JEP Journées Européennes du Patrimoine. La visite guidée de « DIZY en 4 étapes » avec le référent désigné pour la commune Mr Henri DORIGNY a été proposée le samedi 16 septembre.

ENEDIS nous informe que, dans le cadre du programme de contrôle des 928 kms de lignes de plus de 20 000 volts dans la Marne, c'est la société HELIBERTE équipée d'hélicoptères BELL 206 bleu marine qui intervient entre le 3 septembre et le 30 novembre 2018.

TRAVAUX

Nettoyage des vitres par Clair et Net (MDA, Salle du Conseil, Ecole élémentaire, Ecole maternelle, Crèche, Salle des fêtes)

Marquage au sol et pose de panneaux de signalisations notamment rue du Vieux Château près des écoles

Travaux AD'AP

- **CAO ouverture des plis puis CAO analyse des offres le 02/07/18** pour 3ème et dernière tranche des travaux de mises aux normes accessibilité des bâtiments communaux selon notre calendrier Ad'Ap 2015-2018.
- **6 juillet : réunion planning réalisation des travaux Ad'Ap** pour coordination des travaux de serrurerie, électricité, chauffage, plomberie, menuiserie, carrelage, peintures.

PROJET STADE/SALLE SOCIOCULTURELLE

- **12, 17 et 23 juillet:** réunions de la commission travaux pour Avant-Projet Sommaire (APS)
- **5 septembre :** réunion intermédiaire sur Avant-Projet Définitif APD avec signature de l'étude hydrologique pour étude géothermique avec le cabinet ANTEA'Group pour un montant de 2 380,00 € HT pour l'étude de préfaisabilité et en fonction du résultat l'étude sur le dimensionnement des forages pour un montant de 6 240,00 € HT.
- **18 septembre :** rdv avec GNAT et le bureau d'études Gros Œuvres

SIVU :

- Nettoyage des chambres et fossés par POTHELET pour 7 344,00 € TTC,
- Entretien du bassin de la Poncelotte ainsi que du fossé le long du canal latéral à la Marne d'Ay à Hautvillers par la Sté GEOFFROY DOMINIQUE pour un montant global de 10 190,00 € HT soit 12 228,00 € TTC. Ces dépenses de fonctionnement doivent être prises en charge par la CCGVM au titre de la loi GEMAPI sachant qu'elle perçoit à ce jour intégralement le montant des cotisations des communes adhérentes au SIVU et au SIHAMM.

ASA :

- Suite à l'arrêté préfectoral, l'assemblée constitutive est prévue le vendredi 28 septembre à 9H30 à la salle des fêtes.

FREDONCA :

- réunion de bilan et de suivi le 7 juillet 2018 avec DIZY où il nous est annoncé qu'il sera nécessaire de signer une nouvelle convention avec la Région Grand Est.

EGLISE :

- travaux AD'AP pour 13 813 € TTC prévu au budget en cours
- La Société BODET, en charge de la maintenance, est intervenue jeudi 6 septembre pour le remplacement du bloc moteur de la minuterie du cadran de l'église pour un montant de 1 033,00 € HT soit 1 239, 60 € TTC.

ENFANCE

Crèche municipale « Les Canaillous » :

- 2 meubles commandés chez Mathou pour un montant de 840,35 € HT soit 1008,42 € TTC livrés et installés

- Intervention des Ets THIERUS en SAV le mardi 7 août sur le lave-linge acheté chez ROYER pour le changement de la résistance réalisé le 24 août pour un montant de 151,50 € HT soit 181,80 € TTC
- Intervention sur aires de jeux par prestataire et agent suite au contrôle annuel

Ecoles maternelle et élémentaire :

Tournoi de foot inter écoles le 5 juillet organisé par le district foot sous le couvert de l'Inspection de l'Education Nationale d'Epernay.

Travaux école maternelle :

- Travaux Ad'Ap création de 3 rampes d'accès aux classes et réalisation des contrastes visuels sur les huisseries pour un montant de 16 920,60 € HT soit 20 304,07 € TTC,
- Achat de 24 chaises à l'UGAP pour la classe des grands pour un montant de 679,00 € HT soit 814,80 € TTC,

Travaux école élémentaire :

- Ad'Ap sanitaires filles et garçons de l'école élémentaire et réfection peintures murs et plafonds dans 1 salle de classe, le bureau du Directeur et la salle des maitres, ainsi que les contrastes visuels pour un montant de 50 062,17 € HT soit 59 721,80 € TTC,
- Installation d'un chauffe-eau dans le local ménage des sanitaires garçons par AD Confort pour un montant de 274,09 € HT soit 328,91 € TTC,
- Achat de tableaux pour 3 classes pour un montant de 1 366,81 € HT soit 1 640,16 € TTC,
- Achat d'un copieur couleur avec contrat de maintenance (voir délibération).

Réunion agents communaux : le 06 juillet : organisation du planning de ménage d'été en fonction des travaux dans les locaux communaux,

Réunion de travail sur les nouveaux emplois du temps suite au changement d'horaire des temps scolaires et périscolaires : les 9, 10 et 11 juillet 2018,

Réunion de travail le 13 juillet avec bénévole, agent administratif et élues pour l'accompagnement des enfants lors des sorties ALSH,

ALSH été : 1^{ière} semaine : 40 inscrits, 2^{ème} semaine : 28 inscrits sur le centre à DIZY et 16 enfants inscrits sur la semaine de mini-camp, 3^{ème} semaine : 29 inscrits,

Un ALSH extrêmement compliqué lié à l'absence de 2 agents d'animation sur 10 jours, c'est-à-dire pendant 2 semaines de centre sur 3, à remplacer dans l'urgence.

Contrôle annuel obligatoire de conformité de l'ensemble des 44 équipements des aires de jeux et équipements sportifs par PASS'SPORT le 10 juillet 2018. Des réparations d'un montant de 222,00 € TTC ont été réalisées par PASS'SPORT + le filet de tennis, les supports buts foot et les caches pour un montant de 806,66 € TTC fournis par la société MARTY ont été posés par les agents communaux.

RENTREE des classes le lundi 3 septembre 2018 :

Ecole Maternelle : La Directrice Blandine BONTEMPELLI et Elodie PIERROT assistées de 2 atsems accueillent 39 enfants en maternelle sur 2 classes

Ecole élémentaire : Le Directeur Sylvère PIERROT, Laurent BUFFET, Caroline VINOT et Julie LAURENT (remplaçante de Mme VACONDIO) accueillent 80 élèves du CP au CM2.

Le Directeur bénéficie d'une décharge la journée du jeudi qui est assurée par Mme Virginie LEMOINE.

Le retour à la semaine de 4 jours a modifié :

- les horaires de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h,
- la durée de la pause méridienne désormais de 12h à 13h30, avec maintien des 2 services de restauration,
- les horaires des services périscolaires sont les suivants : n°1 de 7h30 à 8h30, n°2 de 16h à 17h, n°3 de 17h à 18h et n°4 de 18h à 18h30,
- retour à un accueil de loisirs sur toute la journée du mercredi soit de 8h à 18h,

Il est également proposé de mener une réflexion sur le plan de circulation devant les écoles : la commission travaux se réunira dès que possible pour traiter de l'ensemble des points relatifs à la circulation de DIZY.

Syndicat de Ramassage Scolaire d'Hautvillers (SRS) : siège social à DIZY, Présidente Mme NAVEAU, signature du contrat pour l'accompagnatrice des enfants de primaire (= maternelle et élémentaire) sur le circuit des écoles d'Hautvillers.

Suite aux problèmes rencontrés sur les circuits des primaires, des collégiens et lycéens (absence de car ou absence de desserte de certains arrêts), les services de la Région, ont assuré à la Présidente du SRS que les pénalités prévues au contrat seront appliquées au prestataire RATPDEV/CHAMPAGNE MOBILITE.

Par ailleurs une réflexion avec la Région est en cours sur la pérennité de ce syndicat au vu de la compétence transports exercée par la CCGVM mais dont le fonctionnement est actuellement pris en charge par du personnel municipal de Dizy.

ADMINISTRATION

FPIC : La notification définitive indique un montant de 79 960 € ; prévision au BP 85 000 €

Prestation de la coopérative de Champillon, comprenant cotisation, pressurage, tirage, reprise de bouteilles, frais d'habillage pour 1099,88€.

Accueil d'un stagiaire au service espaces verts en partenariat avec la mission locale pour une mise en situation en milieu professionnel du 17 sept au 5 octobre 2018.

VIE LOCALE/ COMMUNICATION

Commissions d'Attributions de Logement : Plurial Novilia les 9 et 23 juillet, 6 et 20 août, 3 septembre et **Reims Habitat** le 12 septembre,

Comité de Jumelage DIZY/ SOMMERACH : « Weinfest » à Sommerach du 6 au 9 juillet

Bulletin Municipal distribué entre le 10 et le 12 juillet

14 juillet : feu d'artifice communal

Don du sang le 29 août à la Salle des Fêtes avec 52 donateurs, et ce, en pleine période de vendanges.

MDA : Vernissage de l'exposition « Champagne, tirage en bouteille et prise de mousse » par Jérôme CANY initialement prévu le vendredi 7 septembre a été reporté au vendredi 28 septembre 18H30.

Rentrée des Associations le 3 septembre 2018.

Médiathèque : mise en place de nouveaux horaires à compter de cette rentrée plus lisibles et offrant une plus grande amplitude pour les lecteurs.

Mercredi Jeudi Samedi : de 9h à 12h

Mardi Mercredi Jeudi Vendredi : de 15h30 à 18h

Les Mardis et Vendredis matin étant réservés aux écoles

Mme le Maire donne la parole aux élus présents:

Monsieur Jean-Louis BRIZARD signale les incivilités de certains conducteurs qui circulent en sens interdit rue du Vieux Château, malgré la signalisation mise en place et la dangerosité que génèrent ces comportements.

Monsieur François LOURDELET s'interroge sur l'opportunité d'interdire au stationnement, dans la rue Danièle Casanova, certains emplacements matérialisés récemment par marquage au sol.

Monsieur Roger PIERRON évoque aussi les problèmes de stationnement et de circulation dans la rue de l'Égalité.

Mme le Maire propose que tous ces points soient étudiés par la commission travaux.

Questions diverses : /.

Aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire lève la séance à 22 h 40.

Madame le Maire
Barbara NAVEAU



Mme la secrétaire de séance
Christiane BOUTHORS

